

Compte rendu de séance

Séance du 27 Février 2019

L' an 2019 et le 27 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de GOIN Bernadette Maire

Présents : Mme GOIN Bernadette, Maire, Mmes : GROUSSIN Magali, MEYER Katy, THIBERT Claudine, MM : BOURCHEIX Philippe, CHALOPIN Jean-Pierre, LAMBERT Daniel, LOYE Christian, NEVEU Guerric, SUMAN Sacha

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : JOYEUX Pascale à Mme MEYER Katy, MAHRACH Virginie à Mme GOIN Bernadette, VANDEWALLE Annick à Mme THIBERT Claudine

Excusé(s) : Mme FROMENTEAU Sophie, M. CLAVIER Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 22/02/2019

Date d'affichage : 22/02/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE VIERZON

le :

et publication ou notification
du **7 MARS 2019**

A été nommé(e) secrétaire : M. CHALOPIN Jean-Pierre

Approbation du Conseil Municipa du 30 janvier 2019

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Plan de financement pour l'installation de la vidéo protection - 01_02_2019
Création et ouverture d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe - 02_08_2019
Gites "le Moulin", tarifs 2019 à compter de 27 février 2019 - 03_02_2019
Gîte de l'Auberge, tarifs 2019, à compter du 27 février 2019 - 03BIS_02_2019
Salle d'animation de l'auberge, tarifs 2019, à compter du 27 février 2019 - 03TER_02_2019
Devis pour l'extension du Columbarium - 04_02_2019

Plan de financement pour l'installation de la vidéo protection

réf : 01_02_2019

retire et remplace la délibération n°03_01_2019

Dans le cadre de l'installation de la vidéo protection, Madame le Maire propose le plan de financement suivant pour un montant de 12 152.80€ HT.

Le plan de financement est défini ainsi :

- Subvention FIPD :	2 430.56 € HT
- Subvention Amendes de Police :	3 645.84 € HT
- Subventions DETR :	3 645.84 € HT

- Autofinancement Commune : 2 430.56 € HT

Après en avoir délibéré; à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Approuve** le plan de financement pour l'installation de la vidéo protection
- **Décide** d'inscrire cette dépense au budget 2019,
- **Sollicite** les demandes de subventions,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Création et ouverture d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe

réf : 02 08 2019

Madame le Maire demande à Mme MEYER d'exposer aux membres du Conseil Municipal le besoin de créer et d'ouvrir un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe pour le service de la petite enfance, 35 heures par semaine, à compter du 6 mars 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de créer et d'ouvrir un poste d'Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe, 35 heures par semaine
- **Dits** que les crédits budgétaires seront inscrits sur le budget 2019
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération

Gîtes "le Moulin", tarifs 2019 à compter de 27 février 2019

réf : 03 02 2019

Madame le Maire demande à Mme MEYER de présenter aux membres du Conseil Municipal la révision des tarifs du Gîte le Moulin à compter du 27 février 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer les tarifs suivants à compter du 27 février 2019 :

Semaine	Petit Gîte	-5%	Grand Gîte	-5%
Haute Saison	1 041 €	988,95 €	1 472 €	1398,40
Moyenne Saison	881 €	836,95 €	1 241 €	1178,95
Basse Saison	720 €	684,00 €	1 009 €	958,55
Week-end	Petit Gîte	-5%	Grand Gîte	-5%
Haute Saison	477 €	453,15 €	654 €	621,30
Moyenne Saison	423 €	401,85 €	584 €	554,80
Basse Saison	382 €	362,90 €	524 €	497,80
Mid-Week	Petit Gîte	-5%	Grand Gîte	-5%
Moyenne Saison	551 €	523,45 €	754 €	716,30
Basse Saison	458 €	435,10 €	623 €	591,85

Nuitée supplémentaire	Petit Gîte	grand gîte
Haute Saison	230 €	288 €
Moyenne Saison	208 €	255 €
Basse Saison	188 €	226 €

tarif spécial 1	Pâques , pentecôte, ascension, Toussaint, 1er mai , 8 mai			
	petit gîte		grand gîte	
	tarif extérieur	habitant BB	tarif extérieur	habitant BB

1 nuitée	250,00 €	237,50 €	300,00 €	285,00 €
2ème nuitée	230,00 €	218,50 €	270,00 €	256,50 €
3ème nuitée	210,00 €	199,50 €	250,00 €	237,50 €
à partir 4ème nuitée	190,00 €	180,50 €	230,00 €	218,50 €

tarif spécial 2	Noel et St sylvestre			
	petit gîte		grand gîte	
	tarif exterieur	habitant BB	tarif exterieur	habitant BB
1 nuitée	260,00 €	247,00 €	310,00 €	294,50 €
2ème nuitée	240,00 €	228,00 €	290,00 €	275,50 €
a partir 3ème nuitée	210,00 €	199,50 €	260,00 €	247,00 €

Dépôt de garantie	petit gîte	grand gîte
caution	400,00 €	550,00 €
caution ménage	150,00 €	200,00 €

tarif fidélité	
	-5%
A partir de la deuxième location ou de la deuxième année	sur le montant de leur séjour
Pour la location commune des gîtes l'Auberge et le Moulin	sur le montant des deux locations

Prestation complémentaire :

Accueil des animaux : 3 € par jour et par animal

Accessoire puériculture : 3€ par jour

Location draps : les draps seront loués selon les tarifs appliqués par le prestataire

Pour la location du gîte sur un séjour fin d'année et début de l'année suivante, le tarif appliqué sera en fonction de la date du début de séjour.

- **Décide** d'appliquer une réduction de 5%
 - dès la première location pour les habitants de Berry-Bouy
 - à partir de la deuxième semaine pour les extérieurs
- **Décide** que des adaptations aux tarifs en vigueur peuvent être envisagées pour la location du gîte, en fonction du nombre de jours de présence, et du nombre de personnes.
- **Décide** que le ménage du gîte est inclus dans le tarif de location. Les locataires sont invités à laisser le gîte dans un état acceptable. En cas de non respect de cette clause, la caution de 150 euros (petit gîte) ou de 200 euros (grand gîte) ne sera pas restituée.
- **Approuve** les différentes périodes de location comme suit :
 - Basse saison :**
 - à partir de la 2ème semaine de janvier jusqu'à fin mars
 - du 1er octobre jusqu'à la semaine 51 (décembre)
 - Moyenne saison :**
 - mois de juin
 - mois de septembre
 - Haute saison :**
 - du 1er avril à fin mai
 - mois de juillet et d'août
 - semaine 52 (décembre) jusqu'à 1ère semaine de janvier
- **Dits** que les séjours avec jours fériés bénéficient d'une tarification spéciale.

Gîte de l'Auberge, tarifs 2019, à compter du 27 février 2019

réf : 03BIS 02 2019

Madame le Maire demande à Mme MEYER de présenter aux membres du Conseil Municipal la révision des tarifs pour le gîte de l'Auberge à compter du 27 février 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide** de fixer les tarifs suivants, à compter du 27 février 2019 :

	Habitants Berry-Bouy	Extérieurs
Forfait Mid-Week (gîte complet) lundi au vendredi	904,50 €	1 005,00 €
forfait mid-week avec jour férié ou 4 nuits avec un weekend	1 215,00 €	1 350,00 €
Forfait gîte complet / 1ère nuit de 10h00 à 17h00 avec arrivée anticipée	450,00 €	500,00 €
Forfait gîte complet / 1ere nuit de 14h00 à 17h00	410,40 €	456,00 €
gîte complet /2ème nuitée	320,40 €	356,00 €
gîte complet à partir de la 3ème nuitée	320,40 €	320,40 €
4 personnes /nuit/chambre	81,90 €	91,00 €
3 personnes /nuit/chambre	67,50 €	75,00 €
2 personnes /nuit/chambre	58,50 €	65,00 €
1 personne /nuit/chambre	49,50 €	55,00 €
caution ménage gîte complet	250,00 €	
caution gîte complet	550,00 €	

tarif fidélité	
	-5%
A partir de la deuxième location ou de la deuxième année	sur le montant de leur séjour
Pour la location commune des gîtes l'Auberge et le Moulin	sur le montant des deux locations

Prestations complémentaires :

Accueil des animaux : 3€ par jour et par animal

Accessoires de puériculture : 3€ par jour

Location des draps : les draps seront loués selon les tarifs appliqués par le prestataire.

Pour la location du gîte sur un séjour fin d'année et début d'année de l'année suivante, le tarif appliqué sera en fonction de la date du début de séjour.

- **Décide** d'appliquer une réduction de 10%
 - dès la première location pour les habitants de Berry-Bouy
 - à partir de la troisième nuitée pour les extérieurs
- **Décide** que les adaptations au tarifs en vigueur peuvent être envisagées pour la location du gîte, en fonction du nombre de jours de présence et du nombre de personnes.
- **Décide** que le ménage du gîte est inclus dans le tarif de location. Les locataires sont invités à laisser le gîte dans un état acceptable. En cas de non respect de cette clause, la caution de 250 euros ne sera pas restituée.

Salle d'animation de l'auberge, tarifs 2019, à compter du 27 février 2019
réf : 03TER 02 2019

Madame le Maire demande à Mme MEYER de présenter aux membres du Conseil Municipal la révision des tarifs pour la salle d'animation de l'Auberge à compter du 27 février 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer les tarifs suivants, à compter du 27 février 2019 :

	Tarifs grande salle de réunion	Tarifs petite salle de réunion
1 journée	170	85
1/2 journée	81	42
de 9h00 à 18h00	116	58
de 18h00 à 9h00	116	58

Location du pack/sono/vidéoprojecteur (uniquement dans la grande salle de réunion) : 161€

- **Décide** qu'un chèque de caution sera demandé :
 - 300€ pour la grande salle de réunion,
 - 200€ pour la petite salle de réunion
 - 300€ pour la location du pack sono /vidéoprojecteur

-**Décide** d'appliquer une réduction de 10% sur la location de la salle d'animation, et sur la location du pack sono/vidéoprojecteur pour les résidents du gîte et pour les habitants de la commune.

Devis pour l'extension du Columbarium
réf : 04 02 2019

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un besoin d'extension du columbarium est nécessaire pour palier aux demandes futures.

La Société GRAMINOND a transmis un devis pour un montant de 9 690.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de retenir la Société GRAMINOND pour un montant de 9 690.00 € HT
- **Décide** d'inscrire cette dépense au budget 2019
- **Autorise** Madame le Maire à signer les documents afférents à cette délibération.

Questions diverses :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Seniger Serge, commerçant ambulant "fromage de chèvre" sollicitant l'occupation du domaine public le mardi après-midi pour vente de ses produits. Le conseil décide par 12 voix pour et 1 voix contre l'installation du commerce ambulant.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'une stagiaire de 3ème remerciant la municipalité de lui avoir permis de découvrir le milieu scolaire et périscolaire.

Séance levée à : 20:30



En mairie, le 06/03/2019
 Le Maire
 Bernadette GOIN